

DEPARTEMENT DE COTE D'OR

ARRONDISSEMENT DE DIJON

Commission Locale de l'Eau du Bassin de la Vouge

Secrétariat technique et administratif
Syndicat du Bassin versant de la Vouge
25 avenue de la gare
21220 GEVREY-CHAMBERTIN

Date de la convocation : 15 juin 2012

Délibération n°2012-01

Objet : Approbation des Volumes Prélevables et des Débits Biologiques sur le bassin de la Vouge et la Nappe de Dijon Sud

Nombres de délégués : 40

Présents : 22

Exprimés : 24

↳ du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Madame Catherine LANTERNE (Izeure)
Messieurs Roger GANEE (Conseil Général de Côte d'Or)
Max CHARLES (Gilly les Cîteaux)
Hubert POULLOT (Saint Philibert)
Rémy MARPEAUX (Magny les Aubigny)
Pierre MENU (SIE de Brazey en Plaine)
Yves GELIN (Syndicat du bassin versant de la Vouge)
André DALLER (Communauté de communes du Sud Dijonnais)
Michel BEAUNEE (SIE de la Région de Seurre)
Maurice VACHET (Syndicat du bassin versant de la Vouge)

↳ du collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

Messieurs Pierre COQUILLET (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)
Georges GRENIER (CCI de Dijon)
Jean François COLLARDOT (Syndicat des Irrigants de Côte d'Or)
Christophe ALLEXANT (ASA de Saulon la Chapelle)
Sébastien MEUNIER (SNCF)
Romain SIRJEAN (UNICEM Bourgogne – Franche Comté)

↳ du collège des représentants de l'Etat et des Etablissements Publics :

Mesdames Hélène MOUCADEAU (DDT de Côte d'Or)
Isabelle GIRARD FROSSARD (ARS)
Christel L'HUILLIER (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse)
Messieurs Marc PHILIPPE (DREAL de Bourgogne)
Alain HERR (Voies Navigables de France)
LAHAYE (Base aérienne 102)

↳ Etaiement excusés :

Madame Emmanuelle COINT (EPTB Saône Doubs)
Messieurs Stéphane WOYNAROSKI (Conseil Régional de Bourgogne)
Jean Claude ROBERT (Communauté de communes de Gevrey-Chambertin) - *Mandat à M. GANEE*
Guy CASSIERE (Saint Bernard)
Gilles CARRE (Couchey)
Daniel SAUVAIN (Echigey)
Jean-Louis AUBERTIN (Communauté de Communes de la Plaine)

Eric GRUER (FDPPMA de la Côte d'Or)
Rudy VADUREL (Véolia)
Noël CHAFFONGEAND (CLAPEN de Côte d'Or) - *Mandat à M. VACHET*
Frère Michel (Abbaye de Cîteaux)
Jacques POUETTE (UFC de Côte d'Or)
L'ONEMA

↳ Etaient absents :

Messieurs Denis THOMAS (Conseil Général de Côte d'Or)
Camille MAILLOTTE (Marliens)
Maurice CHEVALLIER (SIE de Vosne-Romanée)
Denis BERTHAUT (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)
La Préfecture de Côte d'Or

Le Président rappelle que dans le cadre de la révision du SAGE de la Vouge, les textes prévoient que la CLE doit se prononcer sur les volumes prélevables et les débits biologiques du bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud. En effet, ces masses d'eau ont été déclarées en Zones de Répartition des Eaux par Arrêtés Préfectoraux le 20 décembre 2005 pour la Nappe de Dijon Sud et le 25 juin 2010 pour le bassin de la Vouge.

Une note complète a été transmise avec la convocation à la réunion de la CLE.

Le Président rappelle que les conclusions des deux études volumes prélevables ont été présentées lors de la réunion de la CLE du 8 novembre 2011. Depuis une large concertation s'est instaurée au sein de l'Inter CLE Vouge / Ouche, chargée de la Nappe de Dijon Sud, et de la CLE de la Vouge. Il précise que cette concertation s'est faite avec les représentants des maîtres d'ouvrages potentiellement impactés par ce nouveau mode de gestion des ressources.

Le Président rappelle également que les volumes prélevables de la Nappe de Dijon Sud / Cent Fonts naturelle seront repris par la CLE de l'Ouche, dans le cadre de l'élaboration de son SAGE.

Après un large débat, la CLE de la Vouge décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER, les volumes prélevables et les débits biologiques du bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud présentés ce jour (pièces annexées à la présente délibération)

Fait et délibéré les Jour,
Mois et An ci dessus,

Pour copie conforme,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CLE du Bassin Versant de la Vouge' around the perimeter, 'GEVREY CHAMBERTIN' in the center, and a small star at the bottom. The signature appears to be 'Vachet'.

Volume Prélevable et Débit Biologique adoptés par la CLE du 26 juin 2012

Bassin de la Bièvre

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec
Débit Biologique (m ³ /s)	0,250	0,250	0,250	0,250	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200	0,250	0,250
Total Volume Prélevable adopté (m³/j)	6 755	7 170	7 115	9 820	11 090	9 850	6 600	3 450	2 925	4 235	3 840	7 155
Total Volume Prélevable annuel adopté (m³)	2 432 000											

Usages

AEP	2 100 2 100 2 100 2 100 2 100 2 100 2 100 2 100 2 100 2 100 2 100												Total annuel adopté (m³)	767 000
Industrie	300 300 300 300 300 300 300 300 300 300 300 300												Total annuel adopté (m³)	110 000
Irrigation	4 355 4 770 4 715 7 420 8 690 7 450 4 200 1 050 525 1 835 1 440												Total annuel adopté (m³)	1 555 000



Bassin de la Varaude (apport 80l/s de la Cent Fonts)

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec
Débit Biologique (m ³ /s)	0,200	0,200	0,200	0,200	0,090	0,090	0,090	0,090	0,090	0,090	0,200	0,200

Total Volume Prélevable adopté (m ³ /j)	1 755	1 755	915	2 280	2 805	2 805	1 755	1 020	705	1 230	705	1 230
Total Volume Prélevable annuel adopté (m ³)	576 000											

Usages

AEP	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
	Total annuel adopté (m ³) 55 000											

Industrie	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
	Total annuel adopté (m ³) 11 000											

Irrigation	1 575	1 575	735	2 100	2 625	2 625	1 575	840	525	1 050	525	1 050
	Total annuel adopté (m ³) 510 000											



Chabe

Bassin de la Vouge (Amont)

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec
Débit Biologique (m ³ /s)	0,150	0,150	0,150	0,150	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,150	0,150

Total Volume Prélevable adopté (m³/j)	2 950	2 950	2 425	1 530	1 950	2 475	2 475	1 110	1 005	1 425	1 425	2 950
Total Volume Prélevable annuel adopté (m³)	751 000											

Usages

AEP	900	900	900	900	900	900	900	900	900	900	900	900
	Total annuel adopté (m³)											
	330 000											

Industrie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total annuel adopté (m³)											
	0											

Irrigation	2 050	2 050	1 525	630	1 050	1 575	1 575	210	105	525	525	2 050
	Total annuel adopté (m³)											
	421 000											




Bassin de la Vouge (Aval)

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec
Débit Biologique (m ³ /s)	0,250	0,250	0,250	0,250	0,225	0,225	0,225	0,225	0,225	0,225	0,250	0,250

Total Volume Prélevable adopté (m³/j)	2 605	2 605	2 605	2 605	3 655	3 655	3 655	2 080	1 555	2 080	2 605	2 605
Total Volume Prélevable annuel adopté (m³)	1 016 000											

Usages

AEP	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Total annuel adopté (m³) 365 000											

Industrie	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
	Total annuel adopté (m³) 11 000											

Irrigation	1 575	1 575	1 575	2 625	2 625	2 625	2 625	1 050	525	1 050	1 575	1 575
	Total annuel adopté (m³) 640 000											



Nappe de Dijon Sud / Cent Fonts naturelle

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec
Débit Biologique (m ³ /s)	0,230	0,230	0,230	0,230	0,170	0,170	0,170	0,170	0,170	0,170	0,230	0,230

Total Volume Prélevable annuel adopté (m ³)	7 000 000
---	-----------

Usages

AEP*	Total Volume Prélevable annuel adopté (m ³)	6 650 000
------	---	-----------

Industrie	Total Volume Prélevable annuel adopté (m ³)	50 000
-----------	---	--------

Irrigation	Total Volume Prélevable annuel adopté (m ³)	300 000
------------	---	---------

* La répartition étant la suivante : 3,6 millions de m³ sur le champ captant des Gorgets et de 3,05 millions de m³ sur les autres champs captant

